

# E FOOT 38

Procès Verbal  
N° 456



**SAISON 2019-2020**

*Journal officiel  
du District de l'Isère de Football*



**LE FOOT EN ISERE MOI J'ADHERE**

L'HEBDOMADAIRE D'INFORMATION GENERALE DU FOOTBALL DEPARTEMENTAL

# Table des Matières

## Cette Semaine :

<b>COMITE DE DIRECTION EXCEPTIONNEL ....</b>	<b>3</b>
<b>REUNION BUREAU DU MARDI 15 OCTOBRE 2019.....</b>	<b>5</b>
<b>SECRETARIAT ADMINISTRATIF .....</b>	<b>6</b>
<b>COMMISSION D'APPEL .....</b>	<b>8</b>
<b>COMMISSION DES ARBITRES.....</b>	<b>9</b>
<b>COMMISSION F.M.I.....</b>	<b>12</b>
<b>COMMISSION DELEGATIONS.....</b>	<b>13</b>
<b>COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION ..</b>	<b>15</b>
<b>COMMISSION FEMININES .....</b>	<b>16</b>
<b>COMMISSION FOOT ENTREPRISE.....</b>	<b>18</b>
<b>COMMISSION FUTSAL .....</b>	<b>20</b>
<b>COMMISSION DES REGLEMENTS.....</b>	<b>22</b>
<b>STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS .....</b>	<b>24</b>
<b>COMMISSION TECHNIQUE.....</b>	<b>25</b>

## COORDONNÉES DISTRICT

2 BIS RUE PIERRE DE COUBERTIN  
38360 SASSENAGE  
TEL : 04 76 26 82 90 - FAX : 04 76 27 04 62  
EMAIL : district@isere.ffp.fr



ETHIQUE	04 76 26 87 70
SECRETARIAT	04 76 26 82 90
TRESORIER	04 76 26 82 92
APPEL	04 76 26 87 72
ARBITRES	04 76 26 82 94
DISCIPLINE	04 76 26 82 97
TERRAINS	04 76 26 82 95
FEMININES	04 76 26 87 73
ENTREPRISES-FUTSAL	04 76 26 87 74
REGLEMENTS	04 76 26 82 96
SPORTIVE	04 76 26 87 71
STATUT DE L'ARBITRAGE	04 76 26 87 75
TECHNIQUE	04 76 26 82 99

## NOS PARTENAIRES



**SUD RHÔNE ALPES**  
Toute une banque  
pour vous



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet de l'Isère  
Direction  
Départementale de la  
Cohésion Sociale



**isère**  
LE DÉPARTEMENT  
[www.isere.fr](http://www.isere.fr)



**MEMOCLUB**  
votre nom devient une marque  
[www.memoclub.fr](http://www.memoclub.fr) / Tél : 04 76 33 05 91  
TEXTILES ET OBJETS PUBLICITAIRES



Célébrer. Récompenser. Communiquer

**CAEC**  
CHAUD/FROID TOUTES ENERGIES  
04 76 72 33 88  
[caec-chauffage-climatisation.com](http://caec-chauffage-climatisation.com)



bonne impression  
La confiance, ça se mérite. **SAMSUNG**  
BUSINESS



**Banque Alimentaire**  
de l'Isère

# COMITE DE DIRECTION EXCEPTIONNEL

RÉUNION DU 8 OCTOBRE 2019 AU SIÈGE DU DISTRICT DE L'ISÈRE

Sous réserve d'approbation par le Comité de Direction

## 1ère Partie

Ordre du jour :

- 1-Date de la Journée Nationale des Débutants
- 2-Boitiers votes électroniques
- 3-Indemnités délégués

## 2ème Partie – Rencontre avec la Commission des arbitres

Ordre du jour :

- 1-Fonctionnement de la Commission des arbitres (CDA)
- 2-Composition ETDA
- 3-Indemnités
- 4-Règlement Intérieur CDA

## 1ère Partie

Présents :

**PRESIDENT** : M. MUFFAT- JOLY

**PRESENT(E)S** : Mme BRAULT MM. BOUAT – BOULORD - CICERON – DA CUNHA VELOSO – GIROUD GARAMPON - HESNI - KODJADJANIAN - LOUIS - MALLET – MAZZOLENI - MONIER – MONTMAYEUR –SOZET - TRUWANT – VACHETTA

**EXCUSES** : MM : AGACI –BALDINO- BOURGEOIS - CHASSIGNEU - ISSARTEL - RAYMOND - SCELLIER - VEYRIER

**ASSISTE** : Mme BELOT

Séance ouverte à 18h45

### ORDRE DU JOUR

**1- Journée Nationale des Débutants**, suite à une demande formulée par la commission technique, la parole est donnée à M. Hugonnard Roche qui argumente le souhait de la commission de décaler la date prévue par la FFF qui tombe le 30 mai week-end de Pentecôte, au 16 mai.

Après divers échanges, la proposition du 6 juin est avancée par M.Bouat, le 16 mai étant une journée complète de championnat, il sera difficile pour les clubs d'organiser cette journée Nationale, cette contre-proposition fait suite également à **des retours de clubs lors des réunions d'avant saison qui** déplorent que les plateaux des petits finissent trop tôt.

Après délibération la date du **6 juin est retenue**.

**2- Boitiers votes électroniques**, le Président présente le devis reçu par la seule société qui propose ce service. Devis refusé car trop onéreux, de plus nous allons devoir changer une grande partie de notre parc informatique suite à **l'arrêt du support W7 par Microsoft**.



### 3- Indemnités délégués

Une augmentation des délégués n'a pas eu lieu depuis 4 ou 5 ans, il convient de procéder à une réévaluation, il est proposé une augmentation de 1,5€. Le forfait de 13,5€ passera donc à 15€ au 1<sup>er</sup> novembre. Pas d'objections.

---

## 2ème Partie

### Présents :

#### Pour le Comité de Direction

M. MUFFAT- JOLY, Président

Membres Présents : Mme BRAULT - MM. BOUAT – BOULORD - CICERON – DA CUNHA VELOSO – GIROUD  
GARAMPON - HESNI - KODJADJANIAN - LOUIS - MALLET – MAZZOLENI - MONIER – MONTMAYEUR –SOZET -  
TRUWANT – VACHETTA

Assiste : Mme BELOT

#### Pour la Commission des Arbitres

M.METE, Président

Membres Présents : MM. AMARI – BARENTON – CHARLES – COBAN - CUSANNO – NASRI – MAREY – SABATI-  
NO – SABRI

Séance ouverte à 19h10

## ORDRE DU JOUR

### 1-Fonctionnement de la Commission des arbitres (CDA)

Un tour de table est fait afin que chacun se présente. Puis des discussions s'engagent sur le fonctionnement interne de la CDA. Il en ressort des dysfonctionnements et des désaccords qui seront traités lors une réunion de celle-ci afin d'y apporter solution.

### 2-Composition ETDA

Non encore définie, sujet renvoyé au prochain CD du 7 novembre

### 3- Indemnités

Non encore définies, attente d'une proposition de la CDA. Sujet renvoyé au prochain CD du 7 novembre

### 4- Règlement intérieur de la CDA

Non consulté par l'ensemble des membres de la CDA

Renvoyé à un prochain CD

Le Règlement intérieur saison 2018-2019 reste pour l'instant en vigueur.

### Quelques conclusions :

- Le Comité Directeur est très satisfait des désignations d'arbitres effectuées tout au cours de la saison précédente et souhaite qu'il en reste ainsi.
- Les réunions de la CDA se feront à l'instar des autres commissions : au District.
- les différends actuels de la CDA ne sont que des problèmes d'individus pour des raisons mineures et qui ne justifient pas un tel désordre dans la CDA.

**Fin de la séance à 21h45.**

**Le Président clôture le Comité de Direction.**

## RÉUNION DE BUREAU DU MARDI 15 OCTOBRE 2019

Présents : Bouat G, Mallet M, Montmayeur M, Raymond J, Giroud-Garampon H.

Excusés : T. Truwant T, Louis J.

En mission : Muffat-Joly M.

Assistent : J.Da Cunha Veloso, M. Vachetta, JM.Boulord

### COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU LUNDI 14 OCTOBRE AU SIÈGE DE LA LAURA AVEC LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION RÉGIONALE D'ARBITRAGE JM SALZA.

Le stage d'entrée dans l'arbitrage prévu sera bien organisé malgré l'absence de formateurs de notre district.

Ce stage sera assuré par des formateurs que met à notre disposition la Commission Régionale d'Arbitrage.

Tour d'horizon des sujets évoqués avec le Président de la Commission Régionale d'Arbitrage dont principalement le fonctionnement de notre Commission Départementale d'Arbitrage.

### APPEL CONTRE DÉCISION DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE PARUE AU PV N° 455 DU 10/10/2019

DOSSIER N° 19/04/20. MATCH: DOMARIN AS 1 / TOUR SAINT CLAIR FC 1. CATEGORIE : U15, D1, POULE B, du 28/09/2019.



## S ECRETARIAT ADMINISTRATIF

MARDI 15 OCTOBRE 2019

### WEEK-END BÉNÉVOLES À CLAIREFONTAINE LES 23 ET 24 NOVEMBRE 2019

Suite à un nombre de candidatures plus élevé que le quota autorisé pour l'Isère (6 dirigeants), nous avons dû procéder à un tirage au sort.

Ci-dessous liste des dirigeants retenus pour participer à ce bel événement :

NOM PRENOM	CLUB
DUCAROUGE Mikael	A.U.C.SL C. BAJATIERE GRENOBLE
GHAFFIR AMINA	AS GRESIVAUDAN
JOLLY MATHILDE	FC LIERS
TORRENT Charly	DOLOMIEU
BRICON Thibaud	PAYS D'ALLEVARD
FERNANDES Thomas	CHABONS

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'HIVER VŒUX DES CLUBS

En prévision de l'Assemblée Générale d'Hiver du District qui aura lieu le 7 décembre 2019.  
et en application de l'article 12.5.2 des statuts du District

Les propositions de modifications aux règlements du District et les questions diverses doivent parvenir au Comité de Direction au moins trente (30) jours avant la date de l'Assemblée Générale.

Afin que ces questions, vœux, soient préalablement étudiés par la mission juridique nous vous remercions de les faire parvenir **pour le 18 octobre au plus tard**.

### RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Autres E-mails	
DISTRICT	<a href="mailto:district@isere.fff.fr">district@isere.fff.fr</a>
PRESIDENT	<a href="mailto:president@isere.fff.fr">president@isere.fff.fr</a>
VICE PRESIDENT DELEGUE	<a href="mailto:herve.giroud-garampon@isere.fff.fr">herve.giroud-garampon@isere.fff.fr</a>
TRESORIER	<a href="mailto:jraymond@isere.fff.fr">jraymond@isere.fff.fr</a>
COMPTABILITE	<a href="mailto:comptabilite@isere.fff.fr">comptabilite@isere.fff.fr</a>
SECRETAIRE GENERAL	<a href="mailto:secretaire-general@isere.fff.fr">secretaire-general@isere.fff.fr</a>
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	<a href="mailto:elisabeth.belot@isere.fff.fr">elisabeth.belot@isere.fff.fr</a>
CONSEILLER TECHNIQUE FEDERAL	<a href="mailto:thomas.bartolini@isere.fff.fr">thomas.bartolini@isere.fff.fr</a>
EDUCATEUR SPORTIF	<a href="mailto:david.cazanove@isere.fff.fr">david.cazanove@isere.fff.fr</a>

CONSEILLER DEPARTEMENTAL FOOTBALL ANIMATION	<a href="mailto:jeremy.hugonnard@isere.fff.fr">jeremy.hugonnard@isere.fff.fr</a>
CONSEILLER TECHNIQUE DE L'ARBITRAGE	<a href="mailto:nicolas.brotons@isere.fff.fr">nicolas.brotons@isere.fff.fr</a>

E-mails Commissions	
APPEL	<a href="mailto:appel@isere.fff.fr">appel@isere.fff.fr</a>
ARBITRES	<a href="mailto:arbitres@isere.fff.fr">arbitres@isere.fff.fr</a>
DELEGATIONS	<a href="mailto:delegations@isere.fff.fr">delegations@isere.fff.fr</a>
DISCIPLINE	<a href="mailto:discipline@isere.fff.fr">discipline@isere.fff.fr</a>
FOOT ENTREPRISE	<a href="mailto:foot-entreprise@isere.fff.fr">foot-entreprise@isere.fff.fr</a>
FUTSAL	<a href="mailto:futsal@isere.fff.fr">futsal@isere.fff.fr</a>
SPORTIVE	<a href="mailto:sportive@isere.fff.fr">sportive@isere.fff.fr</a>
TERRAINS	<a href="mailto:terrains@isere.fff.fr">terrains@isere.fff.fr</a>
FEMININES	<a href="mailto:feminines@isere.fff.fr">feminines@isere.fff.fr</a>
ETHIQUE ET PREVENTION	<a href="mailto:ethique@isere.fff.fr">ethique@isere.fff.fr</a>

**Pour information: Si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.**

## TRESORERIE

### FORFAIT JOURNEE

**Du 12-13 Octobre 2019**

**Amende 32 €**

NIVOLAS U20  
2 ROCHERS U18D3

### FORFAIT GENERAL FUTSAL

**Du 10 Octobre 2019**

**Amende 90 €**

FUTSAL PICASSO FUTD2

### FORFAIT GENERAL U13 - U18

**Du 12 Octobre 2019**

**Amende 68 €**

VINAY U18D3  
ASCOL U13N3  
VILLEFONTAINE U13N3

### FORFAIT APRES TIRAGE COUPE SENIORS

**Du 13 Octobre 2019**

**Amende 140 €**

LCA FOOT 38 CHLGB  
ASCOL CHLGB

### FORFAIT APRES TIRAGE COUPE FOOT A8 - FUTSAL

**Du 10 Octobre 2019**

**Amende 32 €**

2 ROCHERS CI SA8ENT

### NON SAISIE DE RESULTATS SUR FOOTCLUBS

**Du 12-13 Octobre 2019**

**Amende 11 €**

VOREPPE U13N1  
ST JOSEPH DE RIVIERE FEMA8  
ST JOSEPH DE RIVIERE U13N3  
ST MAURICE L'EXIL U13N3  
VALLEE BLEUE U13N1

### FMI NON RETOURNEE

**Du 12-13 Octobre 2019**

**Amende 75 €**

ECHIROLLES SURIEUX U15D3  
FONTAINE CI  
O. NORD DAUPHINE CI  
FOUR CHLGB  
ASCOL CHLGB  
SASSENAGE CHLGB

### FM NON RETOURNEE

**Du 5 Octobre 2019**

**Amende 75 €**

VALLEE DU GUIERS FEMU15F  
UNIFOOT U13N2  
CROLLES U13N3  
ST MARTIN D'HERES U13N3  
UNIFOOT U13N3



## CORRESPONDANCES

### TRANSMISES AUX COMMISSIONS :

**DISCIPLINE** : BATELIER M. – SAINT ALBIN L. – KOU-BAA K. – VAZ F. – VALLEE GRESSE – TOUIOUAR A. – HOCINE H. – AMARI K. – MARCE C. – Mme GREAUME – RODRIGUES V. – ROUSSILLON A. – TOUR ST CLAIR – SHAIK W. – THEVENIN C. – CUSANNO S. – TREVISAN A. – CARRERE S. – BOURBRE – GIROUD M. – BESSAOUD A. – RIVES SPORTS – BESSAOUD A.

**APPEL** : TURCS GRENOBLE – BRIOUA N. – SAINT ALBIN L. – LAURAFoot

**REGLEMENTS** : BATELIER M. – ST GEORGES DE COMMIERS – SAINT ALBIN L. – AMARI K. – BALMES NORD ISERE – CVL 38 – CHABONS – TURCS GRENOBLE – JORY M. – SEYSSINET – SUOTIL G.

## COMMISSION D'APPEL

### REUNION DU MARDI 15/10/2019

Président : M. VACHETTA.

Présents : A. SECCO (secrétaire), J. LOUIS, V. SCARPA, J. M. KODJADJANIAN, R. NODAM, G. BISERTA, H. COBAN.

Excusés : F. MOREL, F. AGACI.

### CONVOCATION

**DOSSIER N°03** : Appel de l'arbitre Mr BRIOUA Noureddine en date du 14/10/2019 contestant la décision prise par la commission départementale de discipline lors de sa réunion du 08/10/2019.

**L'audition aura lieu le mardi 22/10/2019 à 19H00.**

Les personnes sont convoquées par LA BOITE MAIL des clubs qui transmettront la convocation aux personnes concernées. L'arbitre officiel est convoqué par sa boîte mail personnelle.

### APPEL REGLEMENTAIRE - RELEVÉ DE DECISION

#### AUDITION DU MARDI 15/10/2019

**DOSSIER N°02** : Appel du club de GIERES en date du 20/09/2019 contestant la décision prise par la commission départementale des règlements lors de sa réunion du 17/09/2019.

Match : CROLLES 2 / GIERES – U15 D3 Poule B du 08/09/2019.

**Sur la sanction suivante: Match perdu aux deux équipes.**

#### La commission départementale d'appel :

- Infirme la décision de la commission des règlements prise lors de sa réunion du 17/09/2019.
- Donne match à jouer à une date fixée par la commission sportive.
- Met les frais inhérents à la présente procédure à la charge du District de l'Isère.

**ATTENTION** : le document ci-dessus permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Départementale d'Appel, à titre informatif, et ne remplace pas la décision motivée qui est notifiée aux parties par la boîte mail des clubs.

Le Président  
Michel VACHETTA

Le Secrétaire  
André SECCO

# COMMISSION DES ARBITRES

PERMANENCE DU MARDI 15 OCTOBRE 2019

Président : METE Orhan.

Secrétariat : J. SABATINO

Présents : J CHARLES.

## À tous les Arbitres qui officient en D1 et D2 - Rappels FMI : Contrôle des éducateurs

Tous les arbitres officiant en D1 et D2 seniors ont l'obligation de vérifier la présence et l'identité des éducateurs désignés officiellement. Une nouvelle liste sera transmise à tous les arbitres par voie de mail. Ils doivent donc vérifier leur inscription et leur identité (via la FMI) avant le match, et s'assurer de leur présence sur le banc durant tout le match.

En fin de rencontre, ils doivent noter sur la FMI, dans la rubrique REGLEMENTS LOCAUX : Si les 2 éducateurs désignés étaient présents Inscrire « pour le club A, Mr X présent, pour le club B, Mr Y présent » (remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs)

Si l'un des 2 éducateurs désignés était absent Inscrire par exemple « pour le club A, M. X absent, pour le club B, M. Y présent » (remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs)

**Rappel:** consultation des désignations. La CDA rappelle à tous ses arbitres, que les désignations sont susceptibles d'être modifiées sur MyFFF jusqu'au samedi 10h. **Vous devez donc impérativement consulter vos désignations jusqu'à ce moment.** Au-delà, le désignateur vous appelle en cas de modification.

**Rappel:** rédaction et envoi des rapports. La CDA demande à l'ensemble de ses arbitres, de rédiger vos rapports dans le document prévu à cet effet sur le site du District, rubrique Arbitrage > Docs Arbitres > Rapports Disciplinaires d'Arbitrage. La CDA demande à ses arbitres d'envoyer leur rapport à l'adresse : discipline@isere.fff.fr

## STAGE FORMATION ARBITRAGE les 19 et 26 octobre et 2 novembre 2019

au District de l'Isère

### Liste des candidats inscrits :

NOM	Prénom	Club qui inscrit le candidat	Observations
ABDOU	LOTFI	VILLENEUVE AJA	dossier complet
AIDOU	SAMI	US JARRIE CHAMP	dossier complet
DAMS	Iheb	FC ST MARTIN D'HERES	dossier complet
DEMIR	SEMIH	US GIERES	dossier complet
EKINCI	DENIS	FC BOURGOIN JALLIEU	dossier complet
ELBAYOUMI	EBRAHIM	ST SIMEON BRESSIEUX	dossier complet
GIANOGLIO GUILLAUD	MICKAËL	TOUR ST CLAIR	dossier complet



GUFFROY	LUCIE	FC BOURGOIN	dossier complet
HAUTCOEUR	THOMAS	AS VER SAU	dossier complet
HERIVault	ALEXIS	BIZONNES	dossier complet
HYSENJ	AMIR	BOURG OISANS	dossier complet
LOURACIA	YENDI	ES RACHAIS	dossier complet
OZEN	FURKAN	BOURGOIN FC	dossier complet
PEREZ	THOMAS	BALMES NORD ISERE	dossier complet
REBAYA	MOHAMED	AS FONTAINE	dossier complet
SAEED	OSAMA	ST MAURICE EXIL	dossier complet
SONZOGNI	THIBAUT	FC VERSOUD	dossier complet
VARESANO	CLEMENT	OC EYBENS	dossier complet
VAZ	EDOUARD	UO Portugal	dossier complet
YUKSEL	ALAIN	FC ECHIROLLES	dossier complet

## COURRIERS DIVERS :

FFF / FOOT 2000 : Indisponibilités Arbitres/ Observateurs.

Commission de Discipline : fiches navettes, pris note.

## COURRIERS CLUBS :

USVO FOOTBALL CLUB : absence arbitre match Féminin U15 D2 du 12/10/2019, USVO-SMH transmis au responsable concerné pour enquête et suite à donner.

GUC FOOTBALL FEMININ : absence arbitre match Féminin à 8 du 13/10/2019, GUC / EYBENS, transmis au responsable concerné pour enquête et suite à donner

FC SUD ISERE : demande arbitre match Séniors D5 PA, du 20 /10/2019 – Froges – Sud Isère, transmis au responsable concerné pour suite à donner dans la mesure de ses possibilités.

US RO CLAIX : demande arbitre match U15 D3 PE, VINAY 2 / ROCLAIX, transmis au responsable concerné pour suite à donner dans la mesure de ses possibilités.

ST GEOIRE EN VALDAINE : demande arbitre match U18 D3 Ph1 du 19/10/2019, à 15h30 ST JOSEPH DE RIVIERE / ST GEOIRE EN VALDAINE, Transmis au responsable concerné pour suite à donner dans la mesure de ses possibilités.

AS CESSIEU : demande arbitre match Séniors D5 PF du 20/10/2019, CESSIEU 1 / ST SIMEON DE BRESSIEUX, transmis au responsable concerné pour suite à donner dans la mesure de ses possibilités.

FC VIRIEU VALONDRAS : demande changement de l'arbitre du match (aurait arbitré à plusieurs reprises le même club ?) : transmis au responsable concerné pour suite à donner

FC2R : suite à votre courrier, concernant le championnat féminin à 8, cela concerne la commission féminine, concernant les lois du jeu (s'il y a hors-jeu dans les 6 m) il y a hors-jeu à partir de la ligne médiane et dans toute la partie du camp adverse, en respect avec la règle.

LCA FOOT 38 : nous signale le forfait de leur équipe 2, le dimanche 13/10/2019. , pris note.

FOOT AIR LIQUIDE : suite à votre courrier de récusation d'un arbitre, celui-ci est transmis au responsable concerné pour suite à donner.

UNION NORD ISEROIRE DE FOOTBALL : suite à votre courrier par rapport aux paiements des arbitres pour les matchs de coupe, nous vous informons que le paiement des arbitres doit être effectué par les 2 clubs de la rencontre *à part égale, le jour du match* (Voir feuille de paiements officiels sur le site du District)

CASSOLARD-PASSAGEOIS / CESSIEU match U17 D3 du 18/05/2019 : enquête toujours en cours.

### **COURRIERS ARBITRES :**

BRIOUA Noureddine : pris note de votre courrier, transmis au responsable pour suite à donner.

MERICHE Mohamed : problèmes de paiement suite à son erreur de tarification, refait les justificatifs de paiements pour les clubs concernés, ceux-ci doivent à l'arbitre 6 € chacun, match CLAIX – ST GEORGES DE COMMIERS en U15 D3, transmis au responsable.

DAIRI Adam : demande son certificat d'obtention du stage initial en arbitrage, transmis au responsable.

ZIEGLER Boris : problèmes de paiements, pris note, transmis au responsable.

SAINT ALBIN Laurent : indisponibilité jusqu'à nouvel ordre à partir du 14/10/2019, pris note, transmis au responsable.

### **ATTENTION L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES T'ES SUR LA TOUCHE LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON**

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.



## COMMISSION F.M.I.

### RÉUNION COMMISSION DU 15 OCTOBRE 2019

**Président** : M. MALLET

**Présents** : MM. BOULORD, MONTMAYEUR ; GIROUD-GARAMPON

#### FMI - RAPPEL IMPORTANT DE DÉBUT DE SAISON POUR LES CLUBS

Chaque utilisateur étant amené à utiliser la FMI doit avoir vérifié la validité de son mot de passe avant le jour J-3 (par exemple le jeudi pour le dimanche) :

- Pour les utilisateurs qui ont l'habitude d'accéder à Footclubs : en se connectant à Footclubs (<https://footclubs.fff.fr>)
- Pour les utilisateurs FMI exclusivement (Invité FMI) : en utilisant le module dédié dans la rubrique assistance de la FMI (<https://fmi.fff.fr/assistance>)

#### ATTENTION :

L'équipe recevante est en charge de la FMI : c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données. L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB.

#### PREPARATION DES EQUIPES BONNES PRATIQUES

##### L'EQUIPE RECEVANTE ET L'EQUIPE VISITEUSE

La préparation des équipes doit être réalisée via l'interface web (<https://fmi.fff.fr>) **UNIQUEMENT**.

Ceci permet de récupérer les données en temps réel et d'éviter des échanges de données inutiles sur la tablette :

Pour les matchs du samedi => dès le mardi et jusqu'au vendredi soir 21H au plus tard

Pour les matchs du dimanche => dès le mercredi et jusqu'au samedi soir 21H au plus tard

#### RECUPERATION DES RENCONTRES ET CHARGEMENT DES DONNEES DU MATCH

##### UNIQUEMENT L'EQUIPE RECEVANTE

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires **qu'une seule fois**. Elles ne doivent être réalisées que sur la tablette de l'équipe recevante :

Pour les matchs du samedi => =>entre le vendredi 22 heures et le samedi 10 heures impérativement, puis désactiver le wifi

Pour les matchs du dimanche => => entre le samedi 22 heures et le dimanche 10heures impérativement, puis désactiver le wifi

**IMPORTANT** : Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, **il est inutile de récupérer de nouveau les données**, il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ces ajustements.

**En cas de match non joué (forfait ou report de match), la F.M.I. doit être faite le jour même. Impossible de la faire le lendemain.**

La F.M.I. doit être envoyée impérativement avant le lundi 13 h 00

# COMMISSION DELEGATIONS

## REUNION DU MARDI 15 OCTOBRE 2019

**PRESIDENT** : CICERON FABIEN - Portable : 06.33.54.57.25

**PRESENTS** : MM. BOULORD JEAN MARC, MONTMAYEUR MARC

**EXCUSE** : M.HESNI MOHAMMED

**Permanence Commission** : 04.76.26.87.75 : tous les mardis de 16h à 20h00

Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

**E-mail** : [delegations@isere.fff.fr](mailto:delegations@isere.fff.fr)

## DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégué doivent se faire par **mail officiel ou courrier avec entête du Club**.

Aucune autre demande ne sera prise en compte.

**Pour le championnat** : la demande doit être faite 1 mois avant la date de la rencontre.

**Pour les coupes** : la demande dans les 5 Jours qui suivent le tirage des rencontres.

### Mesdames, Messieurs les Correspondants de Clubs :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer: L'heure et le lieu de la rencontre.

Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District *DOCUMENTS*, Trombinoscope des Délégués 2019-2020.

### Communication pour les délégués :

Les délégués qui sont en D1 et D2 doivent contrôler l'éducateur qui est présent sur le banc afin de vérifier que ce soit bien l'éducateur déclaré à la commission des règlements avec le diplôme demandé pour ces divisions. Il faudra noter que les éducateurs diplômés sont bien présents à la rencontre dans l'onglet « Règlements Locaux » en précisant nom prénom et club

## RECTIFICATIF DESIGNATIONS :

Samedi 12 octobre 2019				
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
U20 Poule B	SASSENAGE	REVENTIN	<b>GUEDOUAR</b> Ridha	Frais au Club de Sassenage Match à Autrans
U18 D3 Poule C	CLAIX	SAINT GEORGES DE COMMIERS	<b>DUTCKOWSKI</b> Yoan	Frais au Club de Claix



## DESIGNATIONS :

Samedi 19 octobre 2019				
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
U18 D1 Poule A	VALLEE DE GRESSE	RACHAIS	<b>DUTCKOWSKI Yoan</b>	Caisse de Péréquation
U18 D1 Poule A	NIVOLAS	FC2A	<b>BOULORD Jean Marc</b>	Caisse de Péréquation
U18 D1 Poule B	ECHIROLLES 2	SEYSSINS	<b>AVETTAND Julien</b>	Caisse de Péréquation
U18 D2 Poule A	GONCELIN	ECHIROLLES 3	<b>GUEDOUAR Ridha</b>	Frais aux 2 Clubs
U18 D3 Poule B	GIERES 3	PONT DE CLAIX	<b>NAVARRO Sébastien</b>	Frais aux 2 Clubs
U18 D3 Poule E	SAINTE JOSEPH DE RIVIERE	SAINTE GEOIRE EN VALDAINE	<b>DIASPARRA Guillaume</b>	Frais au Club de Sainte Geoire en Valdaine
U18 D3 Poule J	OLYMPIQUE NORD DAUPHINE	MOS 3 R 2	<b>MALLET Marc</b>	Frais aux 2 Clubs

Dimanche 20 octobre 2019				
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
D1 Poule A	SAINTE MAURICE L'EXIL	MOS3 R2	<b>GIRARD VEYRET Norbert</b> <b>BOULORD Jean Marc</b>	Caisse de Péréquation
D1 Poule B	LE VERSOUD	SEYSSINET 2	<b>CICERON Fabien</b>	Caisse de Péréquation
D2 Poule C	RIVES	O. LES AVENIERES	<b>EL RHAFFARI Reda</b>	Caisse de Péréquation
D3 Poule A	POISAT	SAINTE QUENTIN	<b>MORE Claude</b>	Caisse de Péréquation
D4 Poule A	USVO	SAINTE GEORGES DE COMMIERS	<b>BENZEGHIBA Tofik</b>	Frais au Club de Sainte Georges de Commiers
D5 Poule C	SAINTE JOSEPH DE RIVIERE 2	SAINTE GEOIRE EN VALDAINE	<b>DURAND Nicolas</b>	Frais au Club de Sainte Geoire en Valdaine



# COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

RÉUNION COMMISSION DU 15 OCTOBRE 2019

**Président** : M. MALLET

**Présents** : M., MONTMAYEUR, JP BERT, H GIROUD GARAMPON

## COURRIERS

Délégués : Mr DIASPARRA et DUKOWSKI

Clubs : Isle d'Abeau, Tignieu Jamezieu et Champagnier

## BONUS MALUS

Le bonus-malus seniors est à jour au PV numéro 456 sur le site du District de l'Isère Football

**Article 62-2-2 des règlements généraux du District concernant le Bonus/malus.....**

Les clubs **peuvent contrôler régulièrement leurs** décomptes et prendre ainsi rapidement contact avec la Commission Ethique du District de l'Isère de Football afin d'obtenir d'éventuelles informations ou précisions, ou après contrôles, d'éventuelles modifications

## RECIDIVE CLUBS

Le tableau à jour au PV numéro 452 est sur le site.

Les clubs ont reçu l'information sur la boîte mail officielle du club dès la parution de la sanction et le PV de la commission éthique a repris ces informations tout au long de la saison.

## DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de licence** de chacun. **Une liste par ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail.

**Nous vous validerons les vignettes dès lors que toutes les personnes désignées auront leur licence validée et aucune validation partielle ne sera effectuée.**

**Liste validée** : Asieg ; Beauvoir Royas ; Batie Montgascon ; Biliou ; Bizannes ; Cassolard Passageois ; Chabons ; Dolomieu ; ECBF ; Estrablin ; Eyzin St Sorlin ; Flachères ; Fontaine ; Four ; Goncelin ; Izeaux ; L.C.A ; La Murette ; Lauzes ; Liers ; Manival ; Miribel ; Moirans ; Mos3r ; ND de Mesage ; Oyeu ; Pays Allevard ; Pierre Chatel ; Poisat ; Reventin ; Ruy Montceau ; Saint Antoine, Seyssins ; St Cassien . St Joseph de Rivière ; St Paul de Varcès ; St Quentin sur Isère ; Sud Isère ; Thodure ; Tignieu ; Tullins ; Turcs de la Verpillère ; Vallée de la Gresse ; Vallée du Guiers ; Velanne ; Vézeronce- Huert ; Voiron-Moirans

**Liste non validée** : Ver Sau ; UNIFOOT ; Corbelin ; Champagnier ; Cessieu

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des Règlements du District.



## COMMISSION FEMININES

REUNION DU MARDI 15 OCTOBRE 2019

Président : Jacques Issartel

Présent : Thierry Truwant

Boite mail officielle : [feminines@isere.fff.fr](mailto:feminines@isere.fff.fr)

### COURRIERS :

BREZINS, SEYSSINET, ST GEORGES DE COMMIERS, VOUREY, PONT DE BEAUVOISIN, VALLEE BLEUE, VEZERONCE HUERT, CORBELIN, ISLE D'ABEAU, L C A FOOT,GT NIVOLAS T ST CLAIR, GRESIVAUDAN, PAYS D'ALLEVARD, CESSIEU, VER SAU, CROLLES, VOIRON / MOIRANS, TOUVET TERRASSE , RACHAIS

### PROGRAMMATION DES MATCHES :

La commission Féminines avait décidé via le PV 453 que les rencontres non jouées suite à manque de licences ne seraient pas rejouées ! Et Match perdu.

Néanmoins, considérant que la mise sur le site tardive de rencontres rendait difficile la Programmation voir la réalisation de certaines rencontres par les clubs à J -3 :

Afin de ne pas pénaliser les clubs ayant fait le nécessaire pour leurs licences, la commission décide ce jour que les rencontres suivantes sont à rejouer en accord entre les deux clubs avec mail de confirmation à la commission FEMININES :

### U18FA8

**Poule A Journée 3** : Pays Allevard FC/Crolles FC se jouera le mercredi 23 Octobre à 16h30 suite à accord reçu des 2 clubs

**Poule D : Journée 2** : Vezeronce Huert/ Isle Abeau FC 1 en attente de proposition des 2 clubs

Cette rencontre devra se jouer obligatoirement avant le 26 /10/2019

Motifs : 9 novembre premier tour de coupe et 16 Novembre Reprise de la seconde phase de Championnat

### U 18F A 8

#### TOUVET TERRASSE

Pas de possibilité de faire jouer des U 19F en U 18F

### U 15 F

#### GR NIVOLAS /TOUR ST CLAIR

Vos 2 équipes sont engagées en coupe

### SENIORS A 8

#### SEYSSINET :

Pour jouer en nocturne, il faut faire la demande sur footclubs, si vous n'êtes pas dans les délais, il faut demander l'accord du club adverse

De plus, vous n'avez pas actuellement d'éclairage homologué



### ST GEORGES DE COMMIERS :

Vous avez du faire une confusion entre vos adversaires (SEYSSINET et E G 2 F 2) .Quant à la partie sur les calendriers, veuillez relire, ou lire les P V relatant les dispositions prises au sujet des équipes non à jour au niveau des licences

## SENIORS A 11

### VOUREY

Vous avez la possibilité de programmer vos matchs sur footclubs jusqu' à la fin de la saison

## COUPE DE L'ISERE MONIQUE BERT

Du fait de la qualification de l'E S TARENTEISE et de GRESIVAUDAN pour le 3e tour de la coupe de France, les équipes de MOIRANS et de l'ISLE D' ABEAU sont qualifiées pour le tour suivant

## COUPE A 8 DALMASSO

### 1e tour le 10 - 11 - 2019

Voir tirage sur le site

### RAPPEL :

La commission rappelle que les courriers concernant les **FEMININES** doivent être envoyés à la commission **FEMININES** et non à la **SPORTIVE** !

Pour faciliter le travail de lecture il est nécessaire d'indiquer  
Systématiquement :

**La Catégorie, la Poule et la Journée !!!**

### Toujours d'Actualité

- La dérogation pour permettre à 3 U16 et 3 U17 d'évoluer en seniors est reconduite pour l'année 2019 / 2020 avec l'accord du médecin fédéral
- Les catégories d'âge paru sur le site du district ne concerne que les U 18 à 11  
L'article 5 précise pour les U 18 jouant à 8, dans cette catégorie, il est toujours possible de faire jouer des U14, U15, U16, U17 et U18
- Depuis l'Assemblée Fédérale de juin 2019, les U16F peuvent jouer en U15G
- Lors des rencontres de coupe ou de championnat le port des boucles d'oreilles et des piercings même strappées est strictement interdit. De même que le port d'un couvre-chef (circulaire 4.02 juillet 2014)  
Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements ; Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires

Le Président J. Issartel  
06 34 87 23 55

## COMMISSION FOOT ENTREPRISE

REUNION DU MARDI 15 OCTOBRE 2019 – PV 456

Présents : Patrick MONIER - Farid EL MASSOUDI.

### CORRESPONDANCE

Courriel Commission Foot Entreprise : [foot-entreprise@isere.fff.fr](mailto:foot-entreprise@isere.fff.fr)

34. **Bilieu** : noté (FM).

35. **Deux Rochers 2** : noté (FM).

36. **ASPTT 2 ST** : noté, transmis à la Ligue.

37. **Belledonne**: noté (licences).

38. **Saint-Martin d'Uriage** : noté (accord inscription équipe 2 senior à 8, remplace « non affecté 9 » dans la poule D2, et alternance terrain).

### COORDONNEES

**Arbitres** : Riad NASRI, 06.21.62.45.26.

**Règlements** : Jean-Marc BOULORD, 06.31.65.96.77.

**Terrains ville de Grenoble** : Dominique BOENIGEN, 06.07.24.82.69.

### COORDONNEES CORRESPONDANTS

**Abbaye** : Achille LATTALI, 06.38.28.94.07.

**Saint-Martin d'Uriage 2** : Brice CARON, 06.37.37.69.79.

### COUPE NATIONALE FOOT ENTREPRISE

**Tour Régional. AS SFAM (26) – CD Varcès (38).**

Jeudi 17/10/2019, 20h30. Stade de la Paillère, Romans-sur-Isère (26).

**Prochain tour : 1/32èmes de finale.** Tirage au sort des 32èmes de finale de la Coupe Nationale Foot Entreprise jeudi 24/10/2019 à 16h30 au siège de la FFF à Paris. Matches samedi 16/11/2019 à 15h00.

### FOOT ENTREPRISE A 11, D1

*Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.*

**J02. ASPTT 2 ST – CEA 1 ST.**

Lundi 21/10/2019, 20h30. Stade de la Dent de Crolles, Crolles.

**J02. GSE – CD Varcès.**

Lundi 21/10/2019, 20h00. Espagnac, Grenoble.

**J02. CEA 2 Grenoble – Air Liquide.**

Lundi 21/10/2019, 20h15. Jean Jullien, Sassenage.

**J02. Exempt : ASPTT 3 Sifac.**

**J03. ASPTT 3 Sifac – CEA 2 Grenoble.**

Lundi 04/11/2019, 20h00. Espagnac, Grenoble.

**J03. Air Liquide – GSE.**

Lundi 04/11/2019, 20h30. Paul Vieux-Melchior, Sassenage.

**J03. ASPTT 1 La Poste – ASPTT 2 ST.**

Lundi 04/11/2019, 20h30. Stade de la Dent de Crolles, Crolles.

**J03. Exempt : CEA 1 ST.**

## FOOT SENIOR A 8 ET ENTREPRISE

**Rappel :** les dates indiquées sur les feuilles de match correspondront aux dates du jeudi.

**Saint-Martin d'Uriage 2 :** remplace « non affecté 9 », poule D2.

Prévenir la CFE, Saint-Paul-de-Varces et Biliu de votre disponibilité pour le 21-24/10/2019.

**Calendrier :** le match avancé au 04-07/11/2019 (J04 de la poule D2, Fontaine Les Iles vs Touvet-Terrasse) est reprogrammé à sa date initiale (25-28/11/2019).

## COUPE DE L'ISERE SENIOR A 8 ET ENTREPRISE

*Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.*

**Matches à jouer semaine du 28 au 31/10/2019**

**T01. Abbaye – Saint-Martin d'Uriage 2.**

## FOOT SENIOR A 8 ET ENTREPRISE, D1

*Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.*

**Matches à jouer semaine du 21 au 24/10/2019**

J02. Fasson – Saint-Martin d'Hères.

J02. Saint-Martin d'Uriage 1 – Métropolitains.

J02. Deux Rochers 1 – Jarrie-Champ.

J02. Exempt : Eybens.

**Matches à jouer semaine du 04 au 07/11/2019**

J03. Eybens – Métropolitains.

J03. Jarrie-Champ – Saint-Martin d'Uriage 1.

J03. Fasson – Deux Rochers 1.

J03. Exempt : Saint-Martin d'Hères.

## FOOT SENIOR A 8 ET ENTREPRISE, D2

**L'équipe de Saint-Martin d'Uriage 2 remplace « non affecté 9 »**

*Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.*

**Matches à jouer semaine du 21 au 24/10/2019**

J02. Fontaine Les Iles – Deux Rochers 2.

J02. Abbaye – Touvet-Terrasse.

J02. Umicore Foot – Seyssins.

AJ13. Biliu – Saint-Paul-de-Varces.

J02. Exempt : St Martin d'Uriage 2

**Matches à jouer semaine du 04 au 07/11/2019**

J03. Deux Rochers 2 – Abbaye.

J03. Seyssins – Saint-Paul-de-Varces.

J03. Biliu – Umicore Foot.

J03. Saint-Martin d'Uriage 2 – Fontaine Les Iles.

J03. Exempt : Touvet-Terrasse.

AJ04. Fontaine Les Iles – Touvet-Terrasse : match reprogrammé à la J04.



## COMMISSION FUTSAL

REUNION DU MARDI 15 OCTOBRE 2019

**Présents (e) :** LOUIS J.- CARRETERO C. - M.J MUFFAT-JOLY

**Excusé :** GELMO B.



La Commission Futsal rappelle aux clubs qu'elle ne reçoit que sur rendez-vous

Adresse mail de la commission : [futsal@isere.fff.fr](mailto:futsal@isere.fff.fr)

Pour tout renseignement, vous pouvez joindre Mr CARRETERO Christophe : 06-99-88-64-01

### COURRIERS :

Futsal Picasso : Lu et noté.

Futsal O. Rivois : Lu et noté.

### INFO :

**RAPPEL A TOUS LES CLUBS : les changements de date des rencontres doivent nous être** communiqués au minimum 10 jours avant la date de la rencontre par mail.

### **CHAMPIONNAT D1 :**

Rencontre F.O Rivois / Arbre de Vie 1 : suite à l'indisponibilité du gymnase de Moirans, la rencontre se déroulera le Samedi 19/10/19 à 19h45 au gymnase Lafaille de Coublevie.

### **COUPE NATIONALE FUTSAL**

#### **Résultat du 2° tour le 13/10/2019**

Bourg Les Valence Futsal / Espoir Futsal 38 (R2) : 2 - 7.

Futsal des Géants (R2) / Futsal Picasso (D1) : 8 - 1

AS Fontaine (D2) / Nuxerete Fs 38 (D1) : 4 - 2

SC Revolée (D3 Lyon-Rhône) / Mistral Grenoble (D2): 12 - 2

### **CHAMPIONNAT D1 :**

1° journée (du 30/09 au 06/10/19):

Vie et Partage 2 / RC Virieu Futsal 1 : Pour cause de gymnase non disponible, la rencontre est reportée à une date ultérieure.

**2° journée (du 14/10 au 20/10/19):**

RC Virieu Futsal 1 / Futsal Picasso 1 : Le Vendredi 18/10/19 à 20h00 (Halle des sports, Virieu).  
Nuxerete Fs 38 1 / Pays Voironnais Futsal 1 : **Le Samedi 19/10/19 à 20h00 (Gymnase Charles de Gaulle, Noyarey).**  
JOGA 2 / Vie et Partage 2 : Le Samedi 19/10/19 à 17h00 (Gymnase Reynies Bayard, Grenoble).  
Futsal O. Rivois 1 / L'Arbre de vie 1 : Le Samedi 19/10/19 à 19h45 (Gymnase Lafaille, Coublevie).

Envoyez vos créneaux (jours et horaires des rencontres) et coordonnées du responsable d'équipe par Mail au DIF afin de renseigner le calendrier sur le site du district.

**CHAMPIONNAT D2 :**

1° journée (du 30/09 au 06/10/19): Pour les matchs non joués suite à la refonte du calendrier:

**Cette journée est reportée à la semaine 45 (du 04/10/19 au 10/11/19).**

Mistral Grenoble / Futsall des Géants 2 : Le Vendredi 08/11/19 à 20h30 (Gymnase Ampert, Grenoble).  
RCA Futsal 2 / Crolles Fc 3 : **Le Dimanche 10/11/19 à 19h00 (Gymnase Le Vergeron, Moirans).**  
Espoir Futsal 38 2 / Exempt.

**2° journée (du 14/10 au 20/10/19):**

Nuxerete Fs 38 2 / RCA Futsal 2 : Le Samedi 19/10/19 à 17h30 (Gymnase Charles de Gaulle, Noyarey).  
Futsall des Géants 2 / Espoir Futsal 38 2 : Le Jeudi 17/10/19 à 20h00 (Gymnase des Saules, grenoble).  
Crolles Fc 3 / Fontaine As : Le samedi 19/10/19 à 19h00 (Gymnase Le cube, Bernin).  
Exempt / Mistral Grenoble.

**3° journée (du 11/11 au 17/11/19):**

RCA Futsal 2 / Fontaine As : Le Dimanche 17/11/19 à 20h15 (Gymnase Le Vergeron, Moirans).  
Mistral Grenoble / Crolles Fc 3 : **Le Vendredi 15/11/19 à 20h30 (Gymnase Ampert, Grenoble).**  
Espoir Futsal 38 2 / Nuxerete Fs 38 2 : **Le Samedi 16/11/19 à 19h30 (Gymnase St Alban de Roche, St Alban de Roche).**  
Futsall des Géants 2 / Exempt.

Envoyez vos créneaux (jours et horaires des rencontres) et coordonnées du responsable d'équipe par Mail au DIF afin de renseigner le calendrier sur le site du district.



## COMMISSION DES REGLEMENTS

REUNION DU MARDI 15 OCTOBRE 2019

**Présent(e)s** : M. BOULORD, Mme BLANC, GALLIN, HUGOT, ROBIN, BONO.

**Absents excusés** : MM. REPELLIN, PINEAU,

### Comment désigner un arbitre en l'absence de l'arbitre officiel

#### Arbitres et arbitres assistants

49-3 des R.G du District Isère Football

Sous peine de match perdu, une équipe ne peut refuser de jouer en prétextant l'absence de l'arbitre officiel désigné.

Un tirage au sort désigne l'arbitre qui officie en lieu et place du défaillant selon les priorités suivantes :

- 1) Arbitres officiels présents sur le terrain et n'appartenant à aucun des 2 clubs en présence.
- 2) Arbitres officiels présents sur le terrain et appartenant aux clubs en présence.
- 3) Arbitres auxiliaires, c'est -à- dire licenciés de club ayant validé annuellement une formation dispensée par le District Isère Football.
- 4) Dirigeant ou joueur des clubs en présence.

L'arbitre désigné par tirage au sort a les mêmes droits et les mêmes devoirs qu'un arbitre officiel.

Le non-respect, par le club fautif, de l'ordre de priorité entraîne la perte du match par pénalité.

### ERRATUM - TERRAINS SUSPENDUS

L'équipe de FONTAINE est priée de nous communiquer pour le lundi 14 octobre au plus tard le lieu de la rencontre D5-B: FONTAINE / PONT DE CLAIX du 20/10/19.

Erreur de transmission de dossier : ce match de suspension a bien été purgé. Nos excuses.

### COURRIERS

**NOTE AUX CLUBS** : L'ensemble des clubs qui présentent des équipes en rencontres non concernées par la F.M.I. doivent être en mesure de présenter une liste de licenciés avec photo pour le contrôle des licences.

**RIVES S.P.** : Un joueur suspendu à la date d'un match **reporté** n'est plus suspendu s'il a purgé ses matchs de suspension à la date du report de match.

**GF NIVOLAS-TOUR SAINT CLAIR / PAYS D'ALLEVARD - U15F à 8 - POULE A – match du 12/10/2019**

La commission des règlements donne match à rejouer à une date définie par la commission féminine

**UNIFOOT** : La demande de surclassement doit être envoyée par courrier à la ligue avec tous les documents nécessaires.

**US MONTGASCONNAISE / DOLOMIEU : U13 – Match du 12/10/2019**

doit se jouer le mercredi 16 octobre en accord avec les deux clubs

**F.C. BALMES NORD ISERE – TIGNIEU U13 Niveau 3 POULE W**

Match du 05/10 non joué suite à un problème d'horaire :

Ce match doit se jouer impérativement avant le 23 octobre afin d'être homologué.

**JORY Mickael** : lu et transmis à la Commission des Arbitres

**J.S. ST GEORGOISE** : même si nous suivons votre interprétation et comprenons votre désarroi, l'A.G. du District Isère football a voté l'art. 10.1 des R.G. des championnats de jeunes :

« Les équipes inscrites dans ce championnat peuvent faire jouer des U18, U17 et U16 ».

D'autre part, vous avez ci-dessous le formulaire-type demande de surclassement.

Les U15 n'apparaissent pas.



- DEMANDE DE SURCLASSEMENT U17 en Senior
- DEMANDE DE SURCLASSEMENT U16 en U19
- DEMANDE DE SURCLASSEMENT U16F / U17F en Senior
- DEMANDE DE SURCLASSEMENT U16 pôle France Futsal en Senior



## TERRAINS SUSPENDUS

L'équipe de l'USVO 2 est priée de nous communiquer pour le lundi 4 novembre au plus tard le lieu de la rencontre D5-A : USVO 2 / FROGES du 10/11/19.

## DECISIONS

**N°9 : LA TOUR SAINT CLAIR / L'ISLE D ABEAU – U13 – NIVEAU 1 – POULE G – MATCH DU 5/10/2019.**

La commission, pris connaissance du rapport de l'éducateur de L'ISLE D'ABEAU, relatant dans quelles circonstances l'équipe de L'ISLE D'ABEAU a quitté le terrain à la 40ème minute.

Considérant que l'équipe de L'ISLE D ABEAU a quitté volontairement le terrain provoquant l'arrêt de la rencontre .

Considérant l'article 23-2-1 des règlements sportifs du District de l'Isère qui stipule :

« Toute équipe abandonnant la partie pour quelque cause que ce soit ou se trouvant à un moment du match à moins de 5 joueurs (5 pour les jeux à 8) sur le terrain sera battue par pénalité ».

Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité au club de L'ISLE D'ABEAU, (moins un (-1) point, zéro (0) but), pour en reporter le bénéfice au club de TOUR SAINT CLAIR (trois points, cinq (5) buts).

Score au moment de l'arrêt de la rencontre : 5 / 3

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

**N°12 : PONT DE CLAIX / SEYSSINET AC 2 - - U18 – D3 – POULE B– MATCH DU 12/10/2019.**

La commission pris connaissance de la demande d'évocation du club de SEYSSINET pour la dire recevable.

La Commission des Règlements communique au club de PONT DE CLAIX une demande d'évocation du club de SEYSSINET, sur la participation du joueur BOUDJEMA Islem, licence n° 2546379346 , susceptible d'avoir participé à la rencontre en situation de suspension.

La Commission des Règlements demande au club de PONT DE CLAIX de lui faire part de ses observations avant le 22/10/2019, délai de rigueur.

## N°13 : CHABONS 2 / NIVOLAS 2 – CHALLENGE SENIORS L. GROS BALTHAZARD – MATCH DU 13/10/2019.

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de **CHABONS** pour la dire recevable :  
Joueurs brulés.

### **2ème partie :**

Après vérification de la feuille du dernier match de l'équipe supérieure du club de NIVOLAS évoluant en SENIORS D1, POULE A

Il s'avère que ce club n'a pas respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District.

La dernière rencontre officielle de l'équipe 1 contre UNION NORD ISERE a eu lieu le 05/10/2019.

Considérant que sur cette feuille de match figure le nom du joueur : UZON Mustafa licence n° 2568619470

**Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité au club de CS NIVOLAS pour en reporter le bénéfice au club de CHABONS.**

**CHABONS, qualifié pour le tour suivant.**

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

*Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.*

PRESIDENT

Jean Marc BOULORD 06 31 65 96 77

SECRETAIRE

Aline BLANC

## STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

**PLANNING WEEK-END**  
**Du vendredi 25 octobre 2019 au lundi 28 Octobre 2019**

### **STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHE.)**

samedi 26 octobre 2019

Match U18 D3

AJAT VILLENEUVE / AC SEYSSINET 2 à 14h00

### **STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique)**

dimanche 27 octobre 2019

Match Féminines D1

FC MISTRAL / CLAIX FOOT à 13h00

### **STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTHE)**

samedi 26 octobre 2019

Match U18 D3

ASIEG / FC CROLLES 2 à 14h00

### **STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)**

samedi 26 octobre 2019

Match U20 R1

GF38 20 / ST PRIEST à 16h00

### **STADE ARGOUGES - TERRAIN SYNTHETIQUE**

samedi 26 octobre 2019

Match U18 D3

FC2A 2 / US GIÉRES 3 à 14h00

## COMMISSION TECHNIQUE

MARDI 15 OCTOBRE 2019

### INFO

Les sessions de formations et les certifications jusqu'à MI AVRIL 2020 sont ouvertes, pensez à vous inscrire dès à présent.

Important : Ne sont acceptés que 3 candidats du même club par formation

### PPF FÉMININ DU 31 OCTOBRE 2019

#### Liste des joueuses convoquées :

Nom	Prénom	Club
VERCELLINO	Camille	FC Seyssins
LAJILI	Hella	AS Vézeronce Huert
MAZUIR	Anna	CS Nivolas
JAROSZ	Leony	Chaton Estrablin
BLOYON	Mathilda	FC Vallée du Guiers
DUBREU	Doriane	FC Vallée du Guiers
RODRIGUEZ	Auxane	ACFC
HAKULA	Stacy	Nivolas
MONNIER	Julie	AJAVilleneuve
BORIE	Ambre	FC Sud Isère
VARGOZ	Sarah	AS Vézeronce Huert
WILSON	Niamh	St Martin d'Uriage
LEGALLE	Clara	AS Vézeronce Huert
FOURNIER	Dalhiana	FC Isle d'Abeau
YAHIA BEY	Maïssa	FC Echirolles
VERISSIMO	Katarina	ACFC
JOURDAN	Félicie	GF 38
ZUCARO	Lilou	GF 38
ESSI	Sofia	GF 38
MAUFROID	Sabrina	FC Vallée du Guiers
AGUADO	Cynthia	CS Nivolas
NAILI	Kaïna	Abbaye
LOCATELLI	Hana	GF 38
BUFFAROT	Adèle	Dolomieu



NOEL	Louann	Domarin
GIAI LEVRA	Clémence	FC Sud Isère
SEROUR	Mélina	ACFC
CHICHA DOUVIER	Lorna	FC Voiron Moirans
PIN	Sophie	La Murette
INGRASSIA	Perle	US Creys Morestel
ROZAND	Ysaline	US Chatte
SAHRAOUI	Lyna	GF 38
SLODECKI	Méline	Nivolas/FCTC
SCHOEMANN	Kelly	GF 38
PONTET	Nina	OI.St Marcellin
ARGOUD	Lise	OI.St Marcellin
LENZI	Léonie	FC Sud Isère
TINOUCHE	Dina	FC Isle d'Abeau
ROSSINI	Tess	FC Bourgoin Jallieu
DAMS	Lina	St Martin d'Hères
SLODECKI	Marlys	Nivolas/FCTC
PEREZ AMADOR	Elise	Vallée de la Gresse
CARIMENTRANT	Jenna	GF 38
SOUALMIA	Neila	GF 38
BOTTARO	Elisa	FC Sud Isère

## MODULE U9 DES 21 ET 22 OCTOBRE 2019

### SIEGE DU CLUB DE MISTRAL

74 rue Anatole France  
38100 Grenoble

#### Liste des inscrits :

Nom	Club
ADJEL Azdine	USVO
ANSELME Alexia	RIVES SP.
BABOULAZ Thomas	E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER
BALDUCCI Leo	AUESC BAJATIERE
BATTAGLIA Dominique	A.S. DE FONTAINE
BERNARD BOULAUD Nicolas	F.C. CROLLES BERNIN
BLANC Louison	E.S. DE MANIVAL A ST ISMIER
BOUCHTAOUI Ryad	A. ITALIENNE EUROPEENNE GRENOBLE
BOUICH Loris	F.C. COTE SAINT ANDRE

CHERAIEF Nourane	A.S. SURIEUX ECHIROLLES
FATHALLAH Tarek	F.C. CROLLES BERNIN
GONCALVES Noemy	RIVES SP.
GUYON Samuel	A. ITALIENNE EUROPEENNE GRENOBLE
HAMADA Brahim	F.C. ALLOBROGES ASAFIA
HARLE Julien	ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT
KONDO Louana	USVO
LABESSE Theo	O. ST MARCELLIN
LAPOUILLE Yan	AUESC BAJATIERE
MAATAR Lounes	SURIEUX ECHIROLLES
MOLTENI Muriel	ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT
NASRI Zakaria	USVO
PHILIBERT Jérémy	F.C. CROLLES BERNIN
RUIZ Remy	F.C. ALLOBROGES ASAFIA
SUGNY Oceane	CLAIX F.
SY El Hadj	A.S. SURIEUX ECHIROLLES
VIVACQUA Anthony	F.C. ALLOBROGES ASAFIA
YANG Camylle	O. ST MARCELLIN
YNNA Jeremy	U.S. DOLOMOISE
ZEGHOUANE Adem	AUESC BAJATIERE

**MODULE U11**  
**DES 23 ET 24 OCTOBRE 2019**  
**SIEGE DU CLUB DE MISTRAL**  
 74 rue Anatole France  
 38100 Grenoble

**Liste des inscrits :**

Nom	Club
ADJEL Azdine	USVO
BALDUCCI Leo	AUESC BAJATIERE
BANGOURA Alexandre	SURIEUX ECHIROLLES
BATTAGLIA Dominique	A.S. DE FONTAINE
BERNARD BOULAUD Nicolas	F.C. CROLLES BERNIN
BOUABID Kaiss	A.S. SURIEUX ECHIROLLES
BOUICH Loris	F.C. COTE SAINT ANDRE
CHIBANE Hedi	ES DE MANIVAL
DANJOUX Guillaume	F.C. LA TOUR ST CLAIR
DIMITRIOU Yannis	F.C. LA TOUR ST CLAIR
DREVET Theo	O. ST MARCELLIN



DUMONT Flavien	F.C. BOURGOIN JALLIEU
FATHALLAH Tarek	F.C. CROLLES BERNIN
GUYON Matthieu	A. ITALIENNE EUROPEENNE GRENOBLE
HAMADA Brahim	F.C. ALLOBROGES ASAFIA
HARLE Julien	ASSOCIATION SPORT. VEZERONCE HUERT (EXCUSE)
KONDO Louana	USVO
LAPOUILLE Yan	AUESC BAJATIERE
MEZIANE Reda	A.S. SURIEUX ECHIROLLES
MOLTENI Muriel	ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT
NASRI Zakaria	USVO
PHILIBERT Jérémy	F.C. CROLLES BERNIN
REBAI Ayoub	A. ITALIENNE EUROPEENNE GRENOBLE
ROGER Thibault	O. ST MARCELLIN
ROTHIER Jeremy	A. S. DU GRESIVAUDAN
RUIZ Remy	F.C. ALLOBROGES ASAFIA
TETAZ RECEVEUR Clement	O. ST MARCELLIN
VIVACQUA Anthony	F.C. ALLOBROGES ASAFIA
YNNA Jeremy	U.S. DOLOMOISE
ZEGHOUANE Adem	AUESC BAJATIERE

## FORMATIONS NOUVEAUTES 2019-2020 INSCRIPTION AUX CERTIFICATIONS

2018-2019	2019-2020
<p><b>1<sup>ère</sup> inscription</b> : automatique par le District suite à la formation initiale</p>	<p><b>1<sup>ère</sup> Inscription</b> : <u>en ligne sur notre site (rubrique formations)</u> par le club ou le stagiaire suite à la formation initiale</p> <p>Date butoir inscription : J- 40 de la date de la certification Maximum : 3 éducateurs par club Retour rapport stage : J-10</p>
<p><b>2<sup>ème</sup> inscription</b> ou plus (suite à échec au 1<sup>er</sup> passage ou absence) : <b>demande de réinscription par mail au District</b></p>	<p><b>2<sup>ème</sup> inscription</b> ou plus (suite à échec au 1<sup>er</sup> passage ou absence) : <u>Inscription en ligne sur notre site (rubrique formations)</u> par le club ou le stagiaire</p> <p>Date butoir inscription : J- 40 de la date de la certification Maximum : 3 éducateurs par club Retour rapport stage : J-10</p>



**INFORMATION IMPORTANTE CONCERNANT LES INSCRIPTIONS EN FORMATIONS (CFF, MODULES COMPLÉMENTAIRES)**

Note officielle de l'IFF et de la DTN Tout détenteur d'une licence dirigeant souhaitant s'inscrire à une formation d'éducateur (CFF- Modules complémentaires) devra fournir un certificat médical de « non contre-indication à la pratique et à l'encadrement du football » datant de moins d'un an.